

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2020

Le Conseil Municipal de la commune de SURESNES, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes à 19h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guillaume BOUDY.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoints -

M^{me} M. RICHARD, M. F. BULTEAU, M^{me} I. de CRECY, M. V. RASKIN, M^{me} N. HAMZA, M. Y. LAMARQUE, M^{me} B. de LAVALETTE, M. P. PERRET, M^{me} F. de SEPTENVILLE, M. A. BURTIN, M^{me} E. REBER, M. J.-P. RESPAUT, M^{me} F. LAINE, M. A. LAÏDI, M^{me} S. du MESNIL, M. L.-M. BONNE,

- Conseillers Municipaux -

M^{me} C. GUILLOU, M. S. PERRIN-BIDAN, M. B. JACON, M^{me} V. BETHOUARD-DOLIQUE, M. J. PREVOST, M^{me} I. FLORENNES, M^{me} V. BARBOILLE, M. F. VOLE, M^{me} P. COUPRY, M^{me} S. de LAMOTTE, M. J.-M. LEMBERT, M^{me} Y. GUERRAB, M. T. KLEIN, M^{me} V. RONDOT, M. A. KARAM, M. N. D'ASTA, M. P. GENTIL, M^{me} K. VERIN-SATABIN, M. V. BARNY, M^{me} O. COUSSEAU, M^{me} S. CHAMOUARD-EL BAKKALI, M. X. IACOVELLI, M. Y. CORVIS, M. L. DEGNY, M^{me} A. BOONAERT, M^{me} J. TESTUD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoints -

- Conseillers Municipaux -

Secrétaire :

M. A. KARAM, conseiller municipal.

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20200703-
2007delib5-DE
Date de réception préfecture :

HOTEL DE VILLE

2 rue Carnot - 92151 Suresnes Cedex - Téléphone : 01 41 18 19 20 - suresnes.fr

le 4 juillet 2020

N°5

Etablissement Public Territorial Paris Ouest la Défense : Election des Conseillers Territoriaux.

- Conseil Municipal du 3 juillet 2020 -

Exposés des motifs :

Il convient de désigner les conseillers territoriaux au sein de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense. La commune sera représentée par huit conseillers de territoire sur un nombre total de 90 membres. En application de l'article L. 5219-9-1 du CGCT, *dans chaque commune, le ou les conseillers métropolitains de la commune sont désignés conseillers de territoire. Les sièges supplémentaires sont pourvus conformément au b du 1° de l'article L. 5211-6-2.*

A Suresnes, le conseiller métropolitain a été élu lors de l'élection du 28 juin. Monsieur Guillaume BOUDY est donc d'office conseiller territorial. 7 postes sont donc à désigner.

Les sièges supplémentaires sont pourvus conformément au b du 1° l'article L. 5211-6-2 du CGCT, soit selon les règles suivantes :

« Les conseillers sont élus par le conseil municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ».

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'élection des sept conseillers territoriaux.

Vu l'exposé des motifs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-6-2 et L. 5219-9-1,

Vu le décret n°2015-1657 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Nanterre,

Vu l'arrêté préfectoral DCL/DCLI n°2020-99 du 24 juin 2020 portant composition du conseil territorial de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense entre la date fixée pour l'entrée en fonction des conseillers municipaux et métropolitains élus dès le premier tour et l'installation du nouveau conseil territorial,

Considérant que le conseiller Métropolitain est d'office conseiller territorial et qu'il convient d'élire 7 conseillers territoriaux,

Vu les 3 listes déposées préalablement au scrutin auprès de Monsieur le Maire,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des Conseillers Territoriaux, à bulletin secret, après avoir désigné trois assesseurs, M^{me} GUERRAB, M^{me} COUSSEAU et M^{me} TESTUD, Conseillères Municipales.

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20200703-
2007delib5-DE
Date de réception préfecture :

le 4 juillet 2020

Les listes suivantes ont été déposées :

Liste A : M^{me} RICHARD, M. BULTEAU, M^{me} REBER, M. LAIDI, M^{me} FLORENNES, M. Frédéric VOLE, M^{me} COUPRY.

Liste B : M. IACOVELLI, M^{me} CHAMOUARD-EL BAKKALI, M. GENTIL, M^{me} COUSSEAU, M. BARNY, M^{me} VERIN-SATABIN, M. D'ASTA.

Liste C : M. CORVIS, M^{me} BOONAERT, M. DEGNY, M^{me} TESTUD.

Résultat du vote :

Bulletin en faveur de la liste A : 32

Bulletins en faveur de la liste B : 7

Bulletins en faveur de la liste C : 4

Bulletin nul : 0

Quotient électoral : 6,14

Attribution des sièges au quotient électoral :

Liste A : 5 sièges

Liste B : 1 siège

Liste C : 0 siège

Attribution d'un siège restant à la plus forte moyenne :

Liste A : 1 siège

Liste B : 0 siège

Liste C : 0 siège

La liste A obtient 6 sièges.

La liste B obtient 1 siège.

La liste C n'obtient pas de siège.

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20200703-
2007delib5-DE
Date de réception préfecture :

le 4 juillet 2020

Le Conseil Municipal dit que

M^{me} RICHARD, M. BULTEAU, M^{me} REBER, M. LAIDI, M^{me} FLORENNES, M. VOLE, et M. IACOVELLI sont déclarés élus.

Les Conseillers territoriaux pour la ville de Suresnes sont : M. BOUDY, M^{me} RICHARD, M. BULTEAU, M^{me} REBER, M. LAIDI, M^{me} FLORENNES, M. VOLE et M. IACOVELLI.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.




Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article
L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que
le présent acte a été reçu par le représentant de l'Etat
le 4 juillet 2020
et publié/affiché le 4 juillet 2020
Pour le Maire et par délégation, le chef de service de la
Gestion des Instances
A. MEZANGEAU

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20200703-
2007delib5-DE
Date de réception préfecture :

le 4 juillet 2020